



Grands Défis Canada^{MD}
Grand Challenges Canada

Politique sur l'égalité des genres, la durabilité environnementale et les droits humains et l'inclusion.

Grands Défis Canada est voué à appuyer des **idées audacieuses ayant un grand impact** en santé mondiale. Les idées audacieuses que nous appuyons intègrent des innovations scientifiques/technologiques, sociales et commerciales. L'application coordonnée de ces domaines est ce que Grands Défis Canada appelle l'**Innovation intégrée**. Cette approche n'écarte pas ou ne néglige pas les bienfaits propres à chaque type d'innovation, mais insiste plutôt sur les puissantes synergies qui peuvent être réalisées en alignant les trois formes d'innovation afin de répondre à un défi unique. En outre, l'approche – et en particulier l'intégration de l'innovation sociale – reconnaît que les interventions axées sur le développement se déroulent au sein des structures sociales, culturelles, économiques, environnementales, institutionnelles et politiques existantes dans tout pays, région ou collectivité. Une prise en compte adéquate de ces facteurs a été, depuis la création de Grands Défis Canada, un élément fondamental de sa capacité de susciter un impact significatif et responsable sur la santé et la société en appuyant des innovations intégrées.

Les principaux objectifs des innovations appuyées par Grands Défis Canada peuvent ou non répondre *directement* aux objectifs de développement fondamentaux et interdépendants de l'égalité des genres, de la durabilité environnementale et des droits humains et d'inclusion. Néanmoins, ils peuvent offrir des possibilités de promouvoir ces objectifs et, par conséquent, cette politique rend explicites les engagements implicites de Grands Défis Canada à collaborer avec les innovateurs qu'il finance, lorsque cela est possible et approprié.

PRINCIPES DIRECTEURS

Cette politique est fondée sur les trois principes suivants¹ :

1. *L'importance accordée à l'égalité des genres dans le domaine de l'innovation favorisera l'atteinte des résultats en matière de développement.* Les innovateurs financés par Grands Défis Canada devraient s'efforcer de protéger et de promouvoir l'égalité des genres tout au long du développement et/ou de la mise en œuvre de leur(s) innovation(s).
2. *Le développement durable consiste à répondre aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre les besoins des générations futures.* Dans la mesure du possible, les impacts environnementaux négatifs prévisibles des innovations financées par Grands Défis Canada devraient être réduits au minimum et les impacts environnementaux positifs accentués.

¹ Tiré et/ou modifié du document du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD) du gouvernement du Canada, Thèmes transversaux en matière de programmes sur le développement (2015) qui se trouve à l'adresse <http://www.international.gc.ca/departement-ministere/sustainable-durable.aspx?lang=eng>.

**DES IDÉES AUDACIEUSES
AYANT UN GRAND IMPACT**

3. *L'obtention de résultats en matière de réduction de la pauvreté et de développement durable est en rapport étroit avec le respect des droits humains et l'inclusion de voix marginalisées dans le processus de développement.* Les innovateurs financés par Grands Défis Canada doivent intégrer et appliquer dans la conception et la mise en œuvre de leur(s) innovation(s) les principes de respect des droits humains, d'égalité et de non-discrimination, de participation et d'inclusion, de transparence et de responsabilisation².

OBJECTIF

Grands Défis Canada reconnaît l'importance de l'intégration de considérations relatives à l'égalité des genres, à la durabilité environnementale et aux droits humains et à l'inclusion dans les innovations que nous appuyons. L'objectif de cette politique est d'encourager les innovateurs à rechercher et/ou à utiliser le financement reçu de Grands Défis Canada pour étudier et, au besoin, passer à l'action sur les points qui suivent.

A. *Égalité des genres*

Grands Défis Canada est d'avis que le soutien de l'égalité des genres et des droits des femmes et des filles est un objectif important en soi, ainsi qu'un important objectif de développement, et il s'efforce donc de contribuer à l'égalité entre les personnes de tout genre³. Le principe directeur fondamental de Grands Défis Canada est de ne causer aucun préjudice. Les innovateurs financés ou dont la demande est à l'étude en vue d'un financement par Grands Défis Canada doivent envisager comment le développement et/ou la mise en œuvre de leur innovation pourraient promouvoir – ou entraver – les objectifs en matière de promotion d'égalité des genres, et doivent prendre les mesures nécessaires pour créer des opportunités qui permettront de promouvoir l'égalité des genres pendant la période de financement.

En outre, Grands Défis Canada s'engage à promouvoir l'égalité des genres dans le domaine du leadership et de la gouvernance des innovations et, à ces fins, s'efforcera de fournir et promouvoir des systèmes de soutien pour assurer un accès égal à des niveaux progressifs de financement pour les personnes de tous les genres et la diversité dans les structures de gouvernance. Les objectifs en matière d'égalité des genres incluent, sans s'y limiter⁴ :

- i. *Promouvoir la participation égale des femmes et le soutien des femmes et des filles dans la pleine réalisation de leurs droits humains* : Grands Défis Canada s'efforce d'appuyer les processus et les innovations qui mobilisent activement et autonomisent les femmes et leur communauté en vue de promouvoir la participation égale et la condition des femmes au sein de leur société.

² La politique du Canada des partenariats avec la société civile pour l'aide internationale – Une approche féministe http://international.gc.ca/world-monde/issues_developpement-enjeux_developpement/priorities-priorites/civil_policy-politique_civile.aspx?lang=eng

³ Pour de plus amples renseignements sur l'approche adoptée par Grands Défis Canada pour soutenir l'égalité des genres, aller au portail sur l'égalité des genres sur notre site web à <http://www.grandchallenges.ca/funding-opportunities/gender/>

⁴ Modifié du document d'Affaires mondiales Canada, disponible à http://international.gc.ca/world-monde/funding-financement/policy-politique.aspx?lang=eng&_ga=2.258653251.89311587.1526311710-1103050279.1526311710

- ii. *Réduire les inégalités entre les genres dans l'accès aux ressources et aux avantages du développement, et le contrôle sur ceux-ci* : Les innovateurs devraient s'efforcer de comprendre et d'atténuer les disparités entre les genres dans les milieux où ils opèrent, d'œuvrer à la réalisation de l'égalité des genres et des autres objectifs de développement de plus vaste portée.

B. Durabilité environnementale

Grands Défis Canada est financé en partie par Affaires mondiales Canada et aligne ses activités sur ses efforts de soutien à la durabilité environnementale dans les pays en voie de développement⁵, et la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE) de 2012⁶. Les impacts environnementaux raisonnablement prévisibles des innovations financées ou en cours d'examen pour fins de financement par Grands Défis Canada doivent être pris en considération au stade de la planification et, au besoin, faire l'objet d'un suivi et être évalués tout au long de la phase de mise en œuvre. Des efforts devraient être faits pour reconnaître et réduire au minimum les impacts négatifs et renforcer les effets positifs, le cas échéant, sur le(s) milieu(x) où l'innovation est déployée.

C. Droits humains et inclusion

Grands Défis Canada est engagé à promouvoir l'intégration des, et à mettre en pratique les conditions nécessaires pour promouvoir les, principes des droits humains d'égalité, de non-discrimination, de participation, d'inclusion, de transparence et de responsabilisation, du stade du développement à celui de la mise en œuvre de la proposition. Grands Défis Canada travaille avec les innovateurs pour renforcer leur attention sur les principes des droits humains dans la conception de leur(s) innovation (s) et sur les systèmes et processus utilisés dans le cadre de la mise en œuvre de leur(s) innovation(s) dans le contexte particulier dans lequel ils travaillent. Plus précisément, les innovateurs qui ont soumis une proposition ou mis en œuvre une innovation doivent s'assurer que leur innovation, au minimum, ne causera aucun préjudice sur le plan des droits humains des parties prenantes et des bénéficiaires du projet. Au moment de la conception et de la mise en œuvre du projet de son innovation, l'innovateur devra tenir compte de la manière dont son innovation permettra de/d' :

1. identifier les manières dont l'innovation peut promouvoir la *baisse du taux de pauvreté* dans la population locale, plus particulièrement parmi les femmes et les filles ;
2. *assurer l'égalité et la non-discrimination*, y compris en matière de genre, pour les parties prenantes et les bénéficiaires du projet ;

⁵ http://international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/environnemental_protection-protection_environnement/sustainability-viability.aspx?lang=eng&_ga=2.254603969.89311587.1526311710-1103050279.1526311710

⁶ <http://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/C-15.21/index.html>

3. *promouvoir la participation et l'inclusion* de parties prenantes et de bénéficiaires plus marginalisés dans la population locale, en mettant l'accent sur les femmes et les filles ; et
4. *promouvoir la transparence et la responsabilisation* parmi les parties prenantes et les bénéficiaires de l'innovation et dans le cadre de l'impact escompté.

EXIGENCES

Tous les innovateurs de Grands Défis Canada sont assujettis aux modalités de la présente politique.

Les innovateurs qui demandent ou qui ont reçu 500 000 \$ CAN ou plus en financement peuvent être soumis à un engagement plus rigoureux et/ou faire l'objet d'une surveillance plus étroite afin d'assurer l'attention et le respect requis. De même, certaines propositions portant sur des montants plus restreints (par exemple, les propositions à l'étape de la démonstration de principe qui, après consultation d'experts, comportent un risque environnemental élevé ou des considérations importantes sur le plan de l'égalité des genres) pourraient aussi être soumises à un engagement plus rigoureux. Dans tous ces cas, les innovateurs seront tenus d'effectuer et de présenter, en vue d'une évaluation interne et/ou d'une évaluation par un expert, une évaluation initiale sur le plan de l'égalité des genres, de la durabilité environnementale et les droits humains et l'inclusion dans le cadre de la demande de financement.

Les autres obligations particulières, le cas échéant, imposées aux innovateurs aux termes de la présente politique varieront en fonction des résultats des examens, lesquels dépendront eux-mêmes des particularités de l'innovation financée (ou à l'étude en vue d'un financement) et pourront inclure, par exemple, une condition visant à :

- Respecter les engagements pertinents intégrés aux accords de financement (p. ex., l'inclusion d'une étape importante pour l'élaboration d'une analyse et d'une stratégie axée sur l'égalité des genres);
- Intégrer des indicateurs pertinents au cadre de mesure et d'évaluation;
- Faire l'objet d'une évaluation environnementale formelle.

Des exemples illustratifs sont présentés ci-dessous.

A. *Égalité des genres*

Les innovateurs pourront être invités à expliquer la mesure dans laquelle : l'inégalité entre les genres et les variations dans la condition de chacun influent sur l'atteinte des résultats globaux de l'initiative et/ou l'adoption de l'innovation; la situation des personnes d'un certain genre peut être désavantagée par l'innovation (p. ex., perdre l'accès à une ressource existante ou le contrôle sur celle-ci); et/ou être exclues des avantages de l'innovation. Il pourrait être nécessaire de décrire les résultats spécifiques sur le plan de l'égalité (p. ex., une participation accrue à la prise de décision, la réduction des inégalités au niveau de l'accès et du contrôle sur les avantages de l'innovation), ainsi que les indicateurs connexes. Un examen critique des propositions par des

conseillers externes ayant une expertise en égalité des genres peuvent servir de fondement à l'élaboration et à l'inclusion de ces indicateurs. Dans certains cas, l'élaboration d'une analyse comparative entre les genres⁷ et/ou d'une stratégie axée sur l'égalité des genres serait requise. Lorsqu'un projet est évalué dès le début comme ayant un score faible sur le plan de l'égalité des genres, notre objectif sera de travailler avec l'innovateur, de lui fournir des ressources lorsque cela sera nécessaire et d'obtenir un score plus élevé en matière d'égalité des genres à la fin de la période de financement fourni par Grands Défis Canada.

B. Durabilité environnementale

Les innovateurs peuvent être initialement invités à décrire : les impacts potentiels de l'innovation et/ou de sa mise en œuvre sur l'environnement, leur nature, leur ampleur et leur probabilité; les plans visant à renforcer les effets positifs ou à atténuer les effets négatifs; la stratégie et les indicateurs visant à surveiller les impacts sur l'environnement. Des examens critiques des propositions faits par des conseillers externes ayant une expertise en matière de durabilité environnementale pourront servir de fondement pour inclure et mesurer des indicateurs des impacts environnementaux, ainsi que des jalons au cours du projet pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans de surveillance de l'environnement et/ou d'autres exigences futures de diligence raisonnable en matière d'environnement. Les projets ayant des impacts négligeables sur l'environnement pourront procéder sans autre analyse, tandis que ceux avec des impacts potentiels plus grands sur l'environnement nécessiteront un examen et une analyse plus approfondis, ainsi que des mesures d'atténuation potentielles ou une évaluation environnementale conformément à la LCEE de 2012.

C. Droits humains et inclusion

Il est possible que l'on demande aux innovateurs de répondre à une série de questions au sujet de leur(s) innovation(s) pour montrer dans quelle mesure l'innovation proposée a été conçue en tenant compte des principes de respect des droits humains et d'inclusion et dans quelle mesure elle respecte les objectifs de lutte contre les inégalités et de réduction du taux de pauvreté, le cas échéant. On procèdera à une évaluation "Droits humains et inclusion" de chaque proposition pour déterminer si une analyse situationnelle adéquate a été menée par l'innovateur pour évaluer la situation sur le plan politique, social, économique et culturel de la population locale par rapport aux droits humains fondamentaux. GCC tiendra également compte de la capacité de l'innovation à réduire le taux de pauvreté et de discrimination, à promouvoir l'égalité, l'inclusion et l'autonomie ainsi que la responsabilité et la transparence dans le cadre de la mise en œuvre de l'innovation. Au moment de la conception et de la mise en œuvre de leur innovations, les innovateurs devront mettre l'accent sur le statut socio-économique et culturel des femmes et des filles et s'assurer, au minimum, que leur innovation veille à ce que les droits des femmes et des filles ne sont pas menacés et, lorsque cela est possible, que leur statut socio-économique et culturel et leurs droits humains fondamentaux soient améliorés par l'innovation.

⁷Une analyse comparative entre les genres fournit des renseignements qui montrent que le genre, en relation avec la race, l'ethnicité, la culture, la classe sociale, l'âge, les infirmités et/ou toute autre condition, est une composante importante qui aide à comprendre les différents modèles d'engagement, de comportement et d'activités des femmes et des hommes dans les structures économiques, sociales et juridiques : https://www.international.gc.ca/world-monde/funding-financement/gender_analysis-analyse_comparative.aspx?lang=fra.

Dernière mise à jour : 28 juin 2018